

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

N° CP 4^e/94-06
Séance du 13 OCT. 2006

DOTATIONS GLOBALES DE FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS « ADELE DE GLAUBITZ » ET « LES PAPILLONS BLANCS »

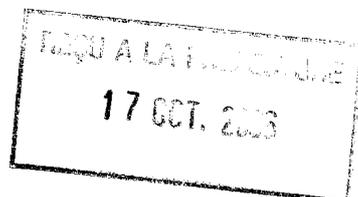
La Commission Permanente du Conseil Général,

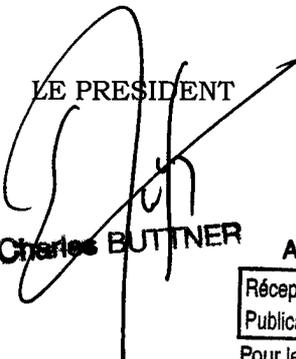
VU la délibération n° E8-2004 du 14 avril 2004 modifiée par la délibération n°2004/IV/108 du 15 octobre 2004 et n°2006/III-3è du 23 juin 2006 relatives aux délégations de compétences accordées à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Autorise le Président du Conseil Général à signer la convention pluriannuelle de tarification globale pour la période 2006/2008 entre le Département et l'Association « Adèle de Glaubitz », telle qu'annexée au rapport.
- Autorise le Président du Conseil Général à signer l'avenant N°2 à la convention pluriannuelle de tarification globale intervenue en 2005 entre le Département et l'Association « Papillons Blancs », tel qu'annexé au rapport.



LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet 7 OCT. 2006
Publication 20 OCT. 2006
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation

Ludovic LIONS